

Québec, le 6 juin 2018

Objet : Demande d'accès n° 2018-05-047 – Lettre réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 18 mai dernier, concernant les rapports et travaux qui ont alimenté la réflexion menant au « livre vert » cherchant à moderniser le régime d'autorisation environnementale de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Vous trouverez en pièce jointe le document demandé. Il s'agit de :

1. Proposition préliminaire d'orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable révisée (2015-2020), 17 pages.

Par ailleurs, nous vous informons que les renseignements visés par votre demande se retrouvent sur le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, aux adresses suivantes :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/bilan/bilanPACC-mi-parcours.pdf>

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/documents/Rapport-modern-proced-impacts-particip-pub.pdf>

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

...2

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez joindre M^{me} Marie-Eve Gravel-Nadon, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse marie-eve.gravel-nadon@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (2)

**Proposition préliminaire d'orientations de la
Stratégie gouvernementale de développement durable
révisée (2015-2020)**

**Rapport de la séance d'échanges avec des acteurs de la société
et du milieu municipal**

Juillet 2013

Table des matières

Introduction	3
1. Proposition d'orientation de la Stratégie gouvernementale de développement durable révisée	4
2. Échanges et questions sur les orientations proposées	4
3. Constats généraux	4
4. Résumé de l'atelier 1 – groupes A, B et C	6
5. Résumé de l'atelier 2 – groupes A, B et C	11
Annexe 1 : Liste des participants	14
Annexe 2 : Ordre du jour de la séance d'échanges	16
Annexe 3 : Questions posées aux participants	17

Introduction

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) de concert avec et au nom de l'administration publique du Québec, doit présenter pour adoption au Conseil des ministres et pour dépôt à l'Assemblée nationale, une stratégie gouvernementale de développement durable révisée tel que requis par la Loi sur le développement durable. Cette stratégie révisée, qui couvrira la période 2015-2020, devra être adoptée au plus tard en décembre 2014.

Le MDDEFP travaille à cette nouvelle stratégie depuis quelques mois. Une consultation de divers publics cibles aura lieu au début de l'été 2014; les détails de celle-ci sont à définir sur la façon d'impliquer la société québécoise à ce projet de stratégie. Il y aura également à l'automne 2014, tel que l'exige la Loi sur le développement durable, une commission parlementaire pour débattre de ce projet de stratégie avant son adoption finale par le Conseil des ministres.

L'administration publique a réalisé, sous l'égide du MDDEFP, plusieurs travaux en vue de la préparation de cette nouvelle stratégie, et ce, depuis plusieurs mois. Cela l'amène à définir un projet d'orientations. Le MDDEFP aura, dans les prochaines semaines, à travailler sur les objectifs découlant de ces orientations que le gouvernement entend mettre de l'avant afin que les ministères et organismes puissent être en mesure de préparer leur plan d'action respectif de développement durable en 2015, conformément à ces objectifs.

À cette étape du processus d'élaboration, il est souhaitable de recueillir auprès de certaines personnes de la société des observations, des commentaires, des réflexions et des propositions de manière à tenir compte, dès maintenant, d'un échantillon des opinions de citoyens et de citoyennes provenant de diverses organisations et d'organismes municipaux. Cet exercice important permet, tel que souhaité par la Loi sur le développement durable, d'impliquer la population dès le début du processus de rédaction de la stratégie. Cette séance d'échanges se veut donc comme un coup de sonde dans la population, puisque les personnes consultées le sont non seulement pour leur expertise, leur expérience, leurs connaissances et leur appartenance à certains groupes ou organismes, mais également à titre personnel.

1. Proposition d'orientation de la Stratégie gouvernementale de développement durable révisée

Une première stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) a été adoptée en décembre 2007 et mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2008. Il s'agit d'un document d'importance, car la Stratégie gouvernementale de développement durable est :

- a) l'assise de la démarche gouvernementale de développement durable;
- b) le document de référence pour la préparation de tous les plans d'action de développement durable de quelque 120 entités gouvernementales et pour la mise en œuvre de ces plans d'action ainsi que pour la reddition de comptes annuelle des entités.

La deuxième stratégie devrait interpeller davantage la société afin d'induire plus d'actions dans le sens du développement durable. Il est souhaité que chacun des objectifs interpelle plusieurs MO.

2. Échanges et questions sur les orientations proposées

Quelques questions et commentaires ont été formulés sur le sens de l'exercice ainsi que certaines demandes de clarification. Les réponses ont été fournies par MM. Léopold Gaudreau et Luc Vézina. Une copie du PowerPoint présentant les sujets est remise sur place.

3. Constats généraux

- D'une façon générale, les participants n'ont pas remis en cause les orientations proposées;
- Il n'y a pas eu de consensus sur les sujets à retenir pour l'établissement des objectifs; la structure des ateliers, les échanges et les débats ne le permettaient pas;
- Ce rapport présente donc un ensemble de propos rapportés par les participants à chacun des ateliers : le regroupement y est présenté selon de grands sujets;
- Selon les participants, certains sujets devraient être traités de façon prioritaire dans la stratégie révisée, tout comme l'actuelle stratégie.
- Plusieurs des sujets énumérés dans la proposition étaient pertinents selon les participants, notamment :

- l'approvisionnement écoresponsable;
- la formation du personnel de l'administration publique;
- l'information et l'éducation du public, dont la certification et l'étiquetage;
- la cohérence entre les stratégies gouvernementales sectorielles et la SGDD;
- l'économie verte;
- l'électrification des transports;
- l'acceptabilité sociale;
- l'efficacité énergétique.
- Certains nouveaux sujets ont été soulevés durant les ateliers ou proposés en ajouts, entre autres :
 - le développement urbain, la densification et les services de proximité (désert alimentaire);
 - l'utilisation d'indicateurs d'effets;
 - le développement d'une autre mesure de progrès que le PIB pour suivre l'évolution de l'économie;
 - l'intermodalité, transport intermodal;
 - l'indépendance au pétrole;
 - la démographie;
 - la réduction de la consommation d'énergie;
 - la qualité de l'eau;
 - une politique du vélo;
 - les emplois décents, les emplois verts et le verdissement des emplois;
 - les produits de solidarité.
- Quelques suggestions ont été formulées sur des sujets pouvant être traités dans différentes orientations ou de façon transversale:
 - les populations vulnérables;
 - l'entrepreneuriat;
 - l'emploi.

4. Résumé de l'atelier 1 – groupes A, B et C

Orientation 1 – Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

A Exemplarité et gestion des organisations publiques en matière de développement durable

La *cohérence* entre les stratégies gouvernementales sectorielles et la SGDD et plans d'action de développement durable (PADD) des MO n'est pas toujours présente et suffisante. Pour accroître cette cohérence, il faudrait davantage faire de prise en compte des principes de développement durable et créer des synergies entre les actions. Il serait souhaitable de mettre en place davantage de mécanismes et de mesures qui favorisent la cohérence. Il faudrait inviter les MO à se doter d'obligations administratives en matière de développement durable, leur suggérer d'augmenter leurs standards et leurs directives propres. Ajouter un élément d'obligation ou inviter les MO à se mettre eux-mêmes des obligations en matière de développement durable et inclure des aspects de développement durable dans leurs actions (élément incontournable), pour les amener à réviser leurs pratiques et non pas seulement ajouter de nouvelles actions au PADD (et améliorer l'efficacité des PADD). Mettre davantage l'accent sur la communication pour assurer la cohérence, relativement aux façons de mieux consommer ou de moins consommer, par exemple. Il devrait y avoir un meilleur arrimage entre les différentes stratégies gouvernementales et les plans d'action, avec un souci de simplification pour les acteurs de la société, surtout les entreprises, en recourant notamment à l'utilisation de seulement trois ou quatre idées maîtresses ou lignes directrices auxquelles les entreprises et les organisations peuvent adhérer.

L'approvisionnement est un élément important, fondamental étant donné le volume d'achat du gouvernement. Mais la question la plus importante à solutionner est la règle du plus bas soumissionnaire qui fait en sorte d'exclure beaucoup de produits verts et des technologies propres plus coûteuses. Les critères environnementaux sont jugés flous et devraient introduire des éléments liés à la pensée du cycle de vie. L'approvisionnement est un outil essentiel pour changer les mentalités dans les achats gouvernementaux. Pour les entreprises, avoir l'État comme premier client est une vitrine extraordinaire, notamment à l'international. Les sociétés d'État doivent servir de vitrine et montrer l'exemple. Les budgets doivent suivre dans le but de créer de la valeur. De plus, le Québec pourrait s'inspirer de certains pays européens et inclure une clause sociale dans les politiques d'achats. Il faudrait intégrer à la politique d'achats gouvernementaux les organismes nous soumis par la Loi sur le développement durable et la SGDD (corporations d'achat du secteur de la santé).

Lorsqu'on parle de la transition vers une société durable, il faut aller au-delà de la simple *formation* et inclure l'adaptation dans des efforts consentis. Il y aurait lieu de sensibiliser davantage les acteurs de la société sur les grands enjeux sociétaux. Ce serait le rôle du gouvernement d'établir les thématiques à traiter. Le concept développement durable est difficile à expliquer de façon pédagogique et c'est donc dans l'action que le meilleur apprentissage se fait pour le personnel du gouvernement. Pour la formation des acteurs externes, il faudrait accréditer des entreprises/organismes pour le faire puisque ce n'est pas dans le mandat de l'État. Il faudrait regarder la pertinence d'intégrer la formation dans chacune des orientations de la future stratégie.

L'acceptabilité sociale des projets est un incontournable (consultations des parties prenantes, collaboration, etc.) En prenant l'exemple du BAPE, celui-ci ne se limite pas seulement à entendre le public sur les questions environnementales, mais il examine également de l'acceptabilité sociale d'un projet. On mentionne qu'avec une même loi, on peut prendre position pour ou contre un projet. Donc, en développant le processus de consultation, cela amène de la transparence et de la crédibilité au processus et quand la vraie information occupe l'espace, il est plus difficile de faire de la désinformation. En considérant l'horizon 2015-2020, différentes questions démographiques devraient être abordées par le gouvernement, il faut donc amener les gens à avoir une capacité de délibérer (débatte), d'être des parties prenantes à de grandes discussions. Une des meilleures pratiques sur les parties prenantes est maintenant le consentement (acceptation).

Concernant la *gouvernance*, il y a une réflexion à faire sur la question du territoire. Il faudrait penser en terme territorial en fonction de divers milieux, urbains et ruraux. Dans un contexte où l'on demande toujours plus aux municipalités, il y aurait un grand besoin de transferts de connaissances, d'accompagnement et d'expertises sur différences enjeux. On mentionne le besoin d'une politique de localisation axée sur le développement durable pour renforcer la cohérence urbaine, les transports, etc. Ceci fait notamment référence aux choix qui sont faits au sujet de la localisation des bâtiments gouvernementaux. Il faut une modulation des interventions gouvernementales afin de tenir compte du milieu dans lequel on intervient et de sa dynamique particulière. Le développement durable ne se fait pas de la même façon partout. Il faudrait décentraliser le développement durable : il y a déjà des mandats dans d'autres lois qui sont donnés, donc, au lieu d'avoir un concept de régionalisation des thèmes, il faut trouver un moyen de mettre en place un canal du développement durable. On se demande si la SGDD peut amener le secteur de l'éducation et de la santé à entreprendre une démarche développement durable.

En ce qui concerne la *reddition de comptes*, dans le contexte de la SGDD et en vertu du principe de subsidiarité, on suggère que la reddition descende plus bas que de demeurer uniquement dans l'appareil de l'État. Il faudrait trouver des indicateurs d'effets parce que si l'objectif est de réduire les impacts sur la population, les codes de

conduites ne sont pas suffisants. Enfin, on indique qu'il faudrait chercher à instaurer une autre mesure de richesse que le PIB.

B Sujets horizontaux ayant une portée dans la majorité des orientations de la stratégie

Le chantier *culture* est une préoccupation pour les entreprises qui craignent qu'on leur demande de prendre en compte la culture dans leur projet. Les entreprises intègrent peu la culture dans leurs activités et projets, sauf s'il s'agit du patrimoine bâti. Il est demandé de mieux définir la portée de la culture dans la SGDD et de se coller à l'Agenda 21 de la culture.

Il existe d'énormes défis en développement durable et la solution repose sur la *recherche et le développement*, notamment pour les institutions financières. Le travail que ces dernières ont à faire est d'intégrer les considérations sociales et environnementales : ce qui revient à évaluer la valeur d'une entreprise en regard des trois dimensions. Tous les secteurs d'activités économiques sont influencés par la finance. De plus, il faut faire de la recherche sur des problématiques environnementales pour que les ressources ne soient plus des déchets, mais des intrants dans une chaîne de production.

L'éducation du grand public est importante pour changer les comportements. Les PADD de tous les MO sont un outil pour favoriser une prise en charge du développement durable de la part de la clientèle. Un autre outil est de mettre de l'avant les bons coups des clientèles desservies (reconnaissance) afin de créer une culture de développement durable pour la population en général. L'intergénérationnel est important et devrait être au cœur des délibérations et des actions mises de l'avant. Il pourrait y avoir une thématique à couvrir pendant 6 mois pour l'ensemble des MO et tous travaillent sur cette même thématique.

Orientation 2 – Développer l'économie d'une façon responsable : verte et durable

On mentionne que le thème de *l'entrepreneuriat* pourrait s'appliquer de façon transversale à toutes aux orientations présentées et il pourrait être un bon vecteur des principes de développement durable. L'entrepreneuriat est aussi une grande chaîne dans le domaine de la culture au niveau de la création d'entreprises et de la richesse. Il y a un effort à faire pour favoriser les principes de développement durable dans cette chaîne pour qu'elle soit forte et pérenne. Un défi : l'entrepreneuriat des jeunes. Il faut s'assurer que les nouveaux entrepreneurs puissent répondre aux exigences en développement durable pour favoriser le changement de culture. Les grandes entreprises sont déjà fortement interpellées par la législation en place et elles sont engagées dans des démarches développement durable. Par contre, c'est plus difficile pour les plus petites entreprises. Les entreprises privées ne souhaitent pas être assujetties à la Loi sur le développement durable. On suggère de soutenir le

financement responsable dans les centres locaux de développement (CLD) et d'établir une reconnaissance des bonnes actions faites par les entreprises (prix), ainsi que de soutenir la transmission de connaissances dans l'entrepreneuriat et transmettre l'expérience sociale d'une génération à l'autre.

L'économie verte, durable et responsable soulève des défis ou des questions de financement. Il faudrait intégrer les entreprises d'économie sociale dans les programmes gouvernementaux. Il y a beaucoup de travail à faire sur le verdissement du secteur financier actuel pour le rendre plus écoresponsable. Le gouvernement peut avoir un impact sur ce secteur si des programmes de soutien financier sont revus selon les critères du développement durable. Les incitatifs financiers à eux seuls ne changent pas l'industrie. Les MO doivent augmenter leur vigilance face aux entreprises qui présentent des projets : hausse du taux d'intérêt selon le risque environnemental et social (développer des mesures du risque). Se donner une compréhension commune des thèmes en développement durable : définition de ce qu'est un investissement (financement) responsable. Le soutien à la commercialisation des produits et technologies verts et responsables est essentiel. Recourir plus à l'écofiscalité pour favoriser le changement (par exemple : la durabilité des produits). Le soutien au secteur manufacturier est important pour favoriser le recours aux technologies vertes. Les technologies vertes ont un impact sur l'économie : les appels d'offres à plus bas prix ne prennent pas en compte la durée de vie des biens; on devrait privilégier la durée de vie pour justifier le coût additionnel que peut entraîner l'adoption de technologies vertes. On suggère d'ajouter une orientation sur la notion d'emplois décents et verts et le verdissement des emplois.

Dans un système capitaliste basé sur une *production et une consommation* toujours croissantes, l'impact sur l'environnement de la production de biens non nécessaires est un sujet important, car cela touche la qualité de vie surtout des générations futures. On devrait sensibiliser la société au besoin de consommer moins, mais il n'est pas clair qui devrait en avoir la responsabilité. Il faut regarder les conséquences de consommer des produits importés et le déplacement de nos émissions de GES, parce que, en raison de l'hydroélectricité, la production de biens et services au Québec est plus verte. Il faut également penser aux coûts réels (externalités) ainsi qu'une façon de les intégrer (internaliser) dans la production.

Il faudrait passer d'une *énergie* plus polluante à des énergies moins polluantes (substitution énergétique, indépendance face au pétrole) et on devrait maximiser l'utilisation de l'énergie produite au Québec malgré l'actuel déséquilibre entre la production énergétique et la valeur marchande de l'énergie.

En ce qui concerne l'information du grand public, on suggère de développer des outils pour la *certification* et *l'étiquetage*. En ce moment, plusieurs consommateurs ne s'y retrouvent pas et ils ont perdu confiance dans les certifications. Il faudrait continuer d'appuyer le développement de la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Orientation 3 – Gérer les ressources naturelles de façon responsable et favorable à la biodiversité

La *biodiversité* est fondamentale dans cette orientation. Elle est parfois méconnue (pour certains elle est perçue comme un frein) alors qu'il est possible de faire des choses extraordinaires pour favoriser la biodiversité. Le terme est parfois méconnu, on pourrait le remplacer par gestion intégrée des ressources naturelles, qui est un concept également accepté. Le mot conservation est un peu faible puisqu'il ne prend pas en compte la nécessité de réhabiliter les milieux naturels; concept de plus en plus répandu. L'idée de gestion durable du territoire et valeur du territoire sont importantes.

Il faudra bien définir ce qu'on entend par *responsable* dans le développement des ressources naturelles. Il faudra aider les minières et autres industries à recycler et intégrer des pratiques de réutilisation/réemploi et mettre en place les infrastructures manquantes pour remédier à ces lacunes. Aider l'industrie à prendre en compte les externalités. Selon les travaux du Conseil principal de la forêt boréale, il faut : définir des pratiques responsables, déterminer des objectifs de long terme et ensuite, déterminer les moyens d'y arriver.

L'eau est une préoccupation importante et pourtant la gestion de l'eau est la dernière préoccupation pour les entreprises. Dans cinq ou 10 ans, l'accès à une eau de qualité sera problématique. Dans l'approche cycle de vie au Québec, la qualité de l'eau n'est pas prise en compte, contrairement à d'autres pays. Le Québec est très présent dans les discussions portant sur la définition de la norme ISO eau, ce qui pourrait peut-être apporter des changements de perception.

Orientation 4 – Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Selon quelques commentaires, l'orientation 4 a une portée trop large. Elle pourrait se définir comme un sujet de développement économique de l'orientation 2, et pourrait se libeller « développement social ». Étant donné tout le travail gouvernemental qui se fait dans le domaine, on questionne la pertinence de traiter ce sujet et la valeur ajoutée que la SGDD peut apporter. D'autres sont convaincus de la grande pertinence de cette orientation.

Afin de tendre vers l'amélioration de la qualité de vie des personnes à faible revenu, on mentionne que la rémunération des dirigeants d'entreprises contribue à augmenter les inégalités. Il faudrait intégrer des objectifs environnementaux et sociaux pour les entreprises.

Dans le groupe de *personnes les plus vulnérables* de la société, les personnes exclues, on retrouve une grande hétérogénéité : ce ne sont pas seulement des différences de

revenus, d'immigrant ou de personne de souche, ou encore des Premières Nations. Ce seront les premiers groupes qui seront affectés par les enjeux de développement durable qui n'auront pas été abordés (changements climatiques : hausse des tarifs d'électricité, hausse du prix des aliments, etc.). C'est un thème transversal que chaque MO devrait prendre en compte dans l'ensemble des orientations. Il faudrait développer des produits de solidarité qui vise les populations exclues ou vulnérables (par exemple le problème de désert alimentaire dans certains quartiers). Ces produits et services sont peu rentables pour des entreprises lucratives.

L'alphabétisation et l'éducation de la population sont la base pour le développement d'une culture de développement durable : si une société est peu éduquée et peu apprenante, le développement durable ne peut fonctionner. Il faudrait augmenter le taux d'alphabétisation et ne pas niveler les cursus scolaires vers le bas.

5. Résumé de l'atelier 2 – groupes A, B et C

Orientation 5 – Soutenir l'aménagement durable du territoire et la vitalité des collectivités

On mentionne que cette orientation ne comprend pas assez le milieu bâti et les liens à faire avec la mobilité durable. Le terme aménagement durable est réducteur parce qu'on parle aussi des forêts et des autres milieux naturels. L'emploi et la main-d'œuvre devraient se trouver sous l'orientation 2 plutôt que dans cette orientation.

Il faut renforcer le rôle du Québec dans l'administration du territoire/urbanisme et s'occuper des conflits d'usages potentiels et viser à établir une cohabitation plus harmonieuse des territoires. Utiliser davantage la multifonctionnalité des territoires et l'interrelation des types d'activités qu'on y trouve.

Le *développement urbain* (densification urbaine) doit être intégré, intelligent, soutenable, limité, densifié, à l'exemple de plusieurs pays et voir à la charte des écoquartiers (revoir la façon de faire des villes). Les principaux enjeux pour la ville de demain : bâtiments, énergie, transport. Favoriser l'accès aux services à pied ou à vélo. L'étalement urbain ne serait pas soutenable à long terme en raison du coût du renouvellement des infrastructures : aqueduc, routes, etc.

Il faudra développer des *services de proximité*, non seulement pour les marchés régionaux et locaux, mais parler d'achats locaux produits durablement, ce qui représente un pas de plus vers la souveraineté alimentaire et l'agriculture locale. L'entrepreneuriat pourrait stimuler le dynamisme entre les acteurs locaux.

Il faudrait davantage favoriser les discussions avec les municipalités afin de standardiser les façons de procéder pour favoriser l'homogénéité sur l'ensemble du territoire. Il y a des interventions à faire au niveau régional qui sont différentes du niveau local. De plus, il y a une urgence d'agir à certaines échelles : plus on attend dans l'aménagement du territoire, plus les impacts irréversibles sont grands.

Favoriser l'optimisation des infrastructures plutôt que d'investir dans de nouvelles infrastructures durables. Il y a un manque de vision dans le patrimoine bâti : favoriser la cohérence entre le promoteur, le locateur, la durée de vie, le changement de vocation.

Orientation 6 – Soutenir la mobilité durable

L'importance de considérer l'intermodalité (transport intermodal) a été discutée et soulevée dans chacun des trois ateliers.

Il faudrait aborder le déséquilibre dans le financement du système routier comparativement au financement du *transport* collectif. Il est suggéré d'agir d'une façon exemplaire dans les déplacements des employés de l'État. Il y a également un besoin d'améliorer la flotte de véhicules gouvernementaux. Le gouvernement a un rôle à jouer dans l'électrification des transports. Pour la gestion de la demande de transport, il faudrait faire le lien avec l'aménagement du territoire. On suggère également de faire de la sensibilisation et d'établir des éléments de financement liés à la mobilité durable.

Le transport des marchandises est important et le Québec est souvent un État transit. La réglementation devrait pouvoir suivre les changements technologiques (gaz naturel, biogaz, etc.).

On suggère de favoriser le développement d'une politique québécoise du vélo.

Orientation 7 – Renforcer la lutte aux changements climatiques et améliorer la gestion de l'énergie

Il y a beaucoup de travail à faire pour sensibiliser le consommateur à faire des choix en terme d'empreinte écologique ou de carbone. De plus, dans la stratégie gouvernementale de développement durable révisée, on devrait surtout parler du lien consommation-émission de GES et ne pas répéter ce qui est dans le PACC 2013-2020.

Il faudrait produire de l'énergie et la consommer sur place, et donc réfléchir à l'implantation de types d'énergies produits localement et réduire la consommation d'énergie (ce qui est différent de faire de l'efficacité énergétique)

Orientation à considérer ultérieurement – Améliorer la prévention de la santé et le bien-être de la population

Ce projet d'orientation est jugée comme importante et elle devrait permettre aux instances locales (municipalités, MRC, etc.) de s'impliquer. Lorsqu'on sera davantage informé des grandes lignes de la Politique nationale de prévention en santé, il serait pertinent de traiter cette orientation en lien avec celle qui concerne la réduction des inégalités sociales et économiques.

On suggère d'ajouter la problématique des fréquences électromagnétiques pour la santé et de l'utilisation des produits chimiques tels les perturbateurs endocriniens, notamment dans le secteur de l'alimentation : éduquer, sensibiliser et prévenir.

Annexe 1 : Liste des participants

Participant	Organisation
Becaert, Valérie	Polytechnique Montréal (CIRAIG)
Bédard, Alain	Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador
Bolduc, Claire	Solidarité rurale du Québec
Bourgeois, Olivier	Option consommateurs
Cadieux, Jean	Université de Sherbrooke, Chaire Desjardins
Carroll, Judith	Confédération des syndicats nationaux (CSN)
Émond, Patrick	Fédération québécoise des municipalités
Dia, Fatimata	Institut de la Francophonie pour le développement durable
Gagné, Lucie	Ville de Québec
Gagnon, Nicolas	Centre québécois du développement durable
Galiana, Isabel	Université McGill
Internoscia, Jacques	Fédération des chambres de commerce du Québec
Ippersiel, Marie-Pierre	Écotech
Lauzon, Hélène	Conseil patronal de l'environnement du Québec
Lemieux, Dany	Fédération des chambres de commerce du Québec
Lessard, Guy	Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement
Marchand, Rina	Fondation de l'entrepreneurship
Ménard, Louis	Union des producteurs agricoles
Neamtan, Nancy	Chantier québécois de l'économie sociale
Piyalé-Sheard, Éminé	Réseau des femmes en environnement
Robin, Jeanne	Vivre en ville
Samray, Jean-François	Association québécoise de la production d'énergie renouvelable
Talbot, François	Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec
Thorpe, Colleen	Équiterre
Vendette, Rosalie	Mouvement Desjardins
Vézina, Pierre	Conseil de l'industrie forestière du Québec

Animateurs

Gaudreau, Léopold	Sous-ministre adjoint, DGDD-MDDEFP
Vézina, Luc	Directeur, Bureau de coordination du développement durable (BCDD), MDDEFP
Verdon, Naomi	MDDEFP-BCDD

Observateurs/collaborateurs/rapporteurs

Bergeron, Jean-Michel	MDDEFP-BCDD
Chartrand-Beauregard, Julie	MDDEFP-BCDD
Gaudette, Nadine	MDDEFP-BCDD
Locatelli, Andrew	MDDEFP-BCDD
Vendette, Valérie	Mouvement Desjardins

Annexe 2 : Ordre du jour de la séance d'échanges

- 10h00 **1.** *OUVERTURE* et *OBJECTIFS* de la rencontre - Mot de bienvenue de Léopold Gaudreau, sous-ministre adjoint au développement durable, MDDEFP (10 min)
- 10h10 **2.** *PRÉSENTATION* générale et *l'ÉTAT DE SITUATION* de la démarche de révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable – L. Gaudreau et Luc Vézina, directeur au Bureau de coordination de développement durable, BCDD-MDDEFP (20 min)
- 10h30 **3.** *PRÉSENTATION* de la proposition d'orientations de la Stratégie révisée - L. Vézina, directeur et Naomi Verdon, conseillère BCDD-MDDEFP (45 min)
- 11h15 **4.** Échanges et questions sur les orientations proposées (30 min)
- 11h45 Dîner en groupe sur place (45 min)
- 12h30 **5.** *ÉCHANGES* en ateliers sur chacune des orientations proposées et les sujets principaux à considérer pour l'établissement d'objectifs → Atelier 1 - orientations 1, 2, 3 et 4 (60 min)
- 13h30 **6.** Pause (15 min)
- 13h45 **7.** *ÉCHANGES* en ateliers → Atelier 2 - orientations 5, 6, 7 et 8 (60 min)
- 14h45 **8.** *PLÉNIÈRE* et discussions en groupe (45 min)
- 15h30 **9.** Mot de la fin, Léopold Gaudreau, sma MDDEFP

Annexe 3 : Questions posées aux participants

- 1.** Parmi les sujets énumérés pour chacune des orientations, quels sont ceux qui vous semblent les plus importants et pertinents (3 à 4 par orientation)?
- 2.** Y a-t-il des sujets importants qui devraient être ajoutés à ces listes et considérer dans le contenu de la Stratégie révisée?
- 3.** Est-ce que les orientations proposées traitent bien des trois dimensions du développement durable : environnement, économie et social?
- 4.** Selon vous, les orientations proposées pour la Stratégie gouvernementale de développement durable révisée motiveront-elles divers acteurs de la société québécoise à s'impliquer en matière de développement durable (organisations et individus)?